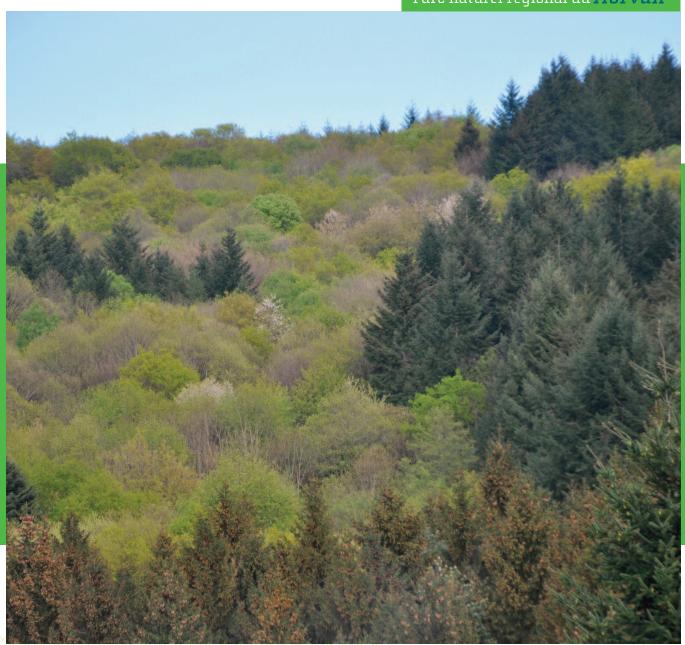


CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE DU MORVAN 2016 - 2020

Jeudi 12 mai 2016

Parc naturel régional du Morvan



PRESENTATION







Charte Forestière de Territoire du Morvan

2016 - 2020

1 – Le contexte	4
1.1 Une forêt diverse, porteuse d'enjeux et d'opportunités en matière économique, sociale et environnementale	4
1.2 - Pic de ressource, changement climatique et tensions dans les finances	
publiques : une situation à la croisée des chemins	6
2 – Les axes stratégiques et les fiches actions	8
2.1 – La forêt, l'arbre, vecteur de la prospérité locale durable	8
2.2 – Une filière d'excellence de bout en bout	8
3 – Les fiches actions	9
La forêt, l'arbre, vecteur de prospérité locale durable	
Fiche Action 1- Dialoguer localement et partager une culture forestière	9
Fiche Action 2 – Favoriser l'amélioration de la structure foncière forestière,	11
l'engagement citoyen et la propriété publique en forêt Fiche Action 3 – Développer et former le réseau des élus référents bois forêt	13
Fiche Action 4 – Préserver les aménités eau, paysage, services éco-systémiques	10
et biodiversité	14
Une filière d'excellence, de bout en bout	
Fiche Action 5 – Diversifier essences et sylviculture pour anticiper le	
changement climatique	16
Fiche Action 6 – Protéger et renforcer les infrastructures, garantir la	
multifonctionnalité des chemins, assurer une exploitation exemplaire	18
Fiche Action 7 – Renforcer la filière des artisans et PME pour valoriser localement	19
les ressources Fiche Action 8 – Innover et expérimenter pour préparer l'avenir – recherche sur	19
la forêt, la filière bois et les nouvelles activités économiques	21
4 – Les signataires	22

1 - Le contexte de la forêt Morvandelle

1.1 - Une forêt diverse, porteuse d'enjeux et d'opportunités en matière économique, sociale et environnementale

La forêt couvre près de la moitié de la superficie du territoire du Morvan. Elle représente une composante forte de l'identité du territoire, avec des enjeux marqués sur le plan économique, social et environnemental. Grâce à une filière forêt bois qui s'est développée dans le Morvan ou à sa périphérie, ce secteur d'activité est une source importante d'emplois et d'activité économique, faisant coexister des entreprises de tailles diverses, avec une évolution vers plus de valeur ajoutée.

La forêt du Morvan se caractérise à la fois par la forte proportion de parcelles privées (environ 85%), par l'émiettement de la petite propriété (20 000 propriétaires), à côté des forêts privées de plus de 25 ha avec Plan simple de gestion (qui couvre près de la moitié de la surface des forêts privées) et par une hétérogénéité des surfaces possédées (de quelques ares à plusieurs milliers d'hectares).

Stabilisée depuis une dizaine d'années, la part des résineux dans les peuplements représente un peu moins de la moitié des surfaces forestières. Elle se caractérise par une grande homogénéité, héritière d'une sylviculture favorisée dans la dernière moitié du XXe siècle par les aides publiques du Fond Forestier National. Le Morvan représente actuellement 48% des surfaces résineuses de Bourgogne (douglas et épicéa) et plus de la moitié du bois résineux sur pied. Ces peuplements sont parvenus à un stade de leur évolution qui rend leur récolte intéressante pour alimenter la forte demande du sciage industriel. Ils présentent également pour ceux de meilleure qualité, un potentiel d'évolution intéressant en « gros bois », moyennant une sylviculture attentive.

Les peuplements résineux représentent aujourd'hui l'essentiel des recettes issues de l'exploitation forestière du Morvan. La capacité des entreprises du Morvan ou de sa périphérie peut assurer la première et une partie de la seconde transformation d'une grande partie de la récolte dans le Morvan ou à proximité, même si l'abondance actuelle de la ressource attire des transformateurs plus lointains.

Les peuplements feuillus, qui ont connu et connaissent encore une productivité inférieure, participent sur le plan local au maintien d'une filière artisanale d'excellence qui maille le territoire du Morvan et participe à la fois à son identité culturelle et à sa prospérité économique locale. Des sylviculteurs locaux ont démontré qu'une sylviculture dynamique permettait de valoriser les feuillus patrimoniaux, notamment en circuits courts. Les feuillus représentent également un enjeu proéminent en matière de maintien de la biodiversité et des services éco-systémiques, de potentiel de diversification des plantations face à un contexte climatique incertain, de qualité paysagère et de production de bois énergie pour les besoins locaux, pour les chaufferies collectives ou via la délivrance d'affouages en forêt communale.

Les enjeux et les opportunités économiques de la forêt sur le territoire du Morvan sont importants et déterminants pour son avenir. La filière bois-forêt est bien implantée sur le massif, avec l'ensemble des professions liées à la sylviculture (pépiniéristes, experts forestiers), à l'exploitation (entreprises de travaux sylvicoles et forestiers), à la première transformation (sciage) et à la deuxième transformation (toutes les activités à l'exception du papier/carton).

Les emplois générés par ces entreprises sont structurants pour le territoire. Ils assurent une activité de proximité au cœur du massif, participent à la vitalité économique des villages et génèrent de nombreux emplois indirects. Le massif, par ses ressources, assure également une activité pour de nombreuses entreprises situées à sa périphérie, et qui emploient également une partie de ses habitants..

Au-delà des emplois directs, la forêt multifonctionnelle est source de très nombreux emplois indirects, particulièrement dans le secteur du tourisme, qui est structurant pour l'activité économique du Morvan et plaide pour le maintien d'un cadre paysager de qualité.

Le tourisme n'est qu'une des activités économiques non liées à la production de bois en forêt, aux côtés d'activités classiques (chasse) ou plus atypiques (ramassage de champignons, de myrtilles, de plantes médicinales). Ces activités ne représentent qu'une faible fraction de la valorisation apportée par la production de bois, qui demeure la source de revenus quasi exclusive des propriétaires forestiers. Les revenus générés par ces activités non liées à la production de bois échappent en outre souvent aux propriétaires forestiers.

La conciliation et la coexistence de toutes ces activités sont des enjeux forts pour le maintien de l'emploi et de l'activité économique sur le Morvan.

La valorisation économique des aménités forestières, actuellement inexistante dans le Morvan, est également un enjeu important pour l'avenir du massif. Il est donc nécessaire de mettre en place des réalisations concrètes allant au-delà des déclarations de principe générales.

La forêt morvandelle est un élément clef de la biodiversité régionale, ainsi que le soulignent les documents d'aménagement publics, tels que le Schéma Régional de Gestion Sylvicole ou la Stratégie Régionale pour la Biodiversité. Le Morvan se caractérise par la présence d'écosystèmes naturels ou semi-naturels variés, la présence de nombreuses espèces protégées réglementairement, d'habitats d'intérêts communautaires forestiers protégés par les réserves, arrêtés de protection de biotopes et sites Natura 2000. L'évaluation environnementale des enjeux forestiers constitue une expertise de longue date du Parc Naturel Régional. Elle est détaillée en annexe, selon le format requis par la gouvernance des Chartes Forestières.

La biodiversité « apporte » de nombreux services éco-systémiques qui contribuent à la qualité de vie et à la prospérité du territoire et, plus globalement, de la région. Qu'il s'agisse de la qualité de la ressource en eau, du maintien des sols et de leur fertilité, du stockage profond du carbone par les écosystèmes forestiers dans les sols et le bois, de la préservation des espèces auxiliaires ou de l'amélioration de l'état sanitaire des peuplements, les services rendus sont à la fois immenses et fragiles, le contexte actuel d'érosion de la biodiversité n'épargnant pas le Morvan.

Sur le plan social, la forêt est un élément clef de l'identité morvandelle. L'histoire de l'implication des populations dans la gestion et l'exploitation de la forêt a marqué le territoire et les activités autour de la production et de la transformation du bois, héritières d'une longue tradition de petites entreprises et d'artisans capables d'exporter au loin les productions locales. Le Morvan est riche de ces savoirs faire, témoins de ce patrimoine immatériel. A côté de ce réseau, de nouvelles entreprises se sont installées dans le Morvan ou à proximité, avec des outils de transformation modernes, performants et régulièrement modernisés, cités en exemple au niveau régional ou national. Elles permettent de transformer localement une partie importante des produits de la forêt morvandelle, en apportant emploi et valeur ajoutée dans la région.

La forêt représente, pour les habitants, un enjeu fort de paysage et de cadre de vie, avec une grande diversité de perceptions. Ils sont donc sensibles aux conditions de la gestion forestière, même lorsque celle-ci concerne des propriétés privées. Les élus relayent les préoccupations de leurs administrés et sont également attentifs à l'incidence éventuelle de la récolte de bois sur la voirie communale et l'ensemble du réseau des chemins du territoire. Contrairement à d'autres territoires de la région Bourgogne Franche-Comté comme le massif du Jura où la sylviculture des résineux est entrée dans les habitudes (avec des pratiques et des essences différentes), les questionnements sur la place et l'intérêt de ces peuplements, les modalités des opérations de gestion demeure dans le Morvan.

Au cours des 3 premières chartes forestières de territoires, de nombreuses actions ont été conduites pour conseiller les propriétaires, gestionnaires, exploitants forestiers pour intégrer les enjeux paysagers, environnementaux, le respect des infrastructures publiques, le développement de la desserte interne aux massifs. On peut citer notamment :

• Les documents d'information, journées de vulgarisation, visites individuelles conseil de forêts sur la diversification des sylvicultures, la prise en compte des paysages, ...

 Le guide du débardage, la charte du transport, les routes stratégiques du bois, les schémas de desserte et animations pour réaliser des routes forestières

En outre, ces chartes ont permis de renforcer le dialogue entre les acteurs de la filière forêt bois, les élus, les représentants des associations et d'apaiser le ressenti lié à la mise en œuvre de certains choix sylvicoles de la seconde moitié du XXe siècle.

L'ensemble de ces réalisations, à côté des autres actions des chartes, a eu des résultats très positifs et reconnus.

Parallèlement, la prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux est devenue une évidence incontournable pour l'ensemble des secteurs économiques, comme l'atteste le développement de la certification de la gestion durable des bois et les nouvelles orientations du code forestier.

Enfin, avec la réforme territoriale en cours, les transferts de compétence des communes vers les communautés de communes et des départements vers les régions, c'est une nouvelle page de l'action publique qui s'ouvre. L'intervention des collectivités locales dans tous les aspects de la gestion forestière multifonctionnelle doit évoluer, avec le soutien des aides apportées par la Charte, afin d'assurer la pertinence de l'action des élus, l'exemplarité de la forêt publique et la qualité du dialogue entre les parties prenantes de la forêt. Ce sont souvent de nouveaux interlocuteurs qu'il faudra associer aux démarches de dialogue et concertation.

La poursuite d'un dialogue de qualité entre l'ensemble des parties prenantes est une condition de la prospérité durable du massif et de la coexistence en bonne intelligence de toutes les activités dans une forêt multifonctionnelle.

1.2 - Pic de ressource, changement climatique et tensions dans les finances publiques : une situation à la croisée des chemins

Les constats dressés au point précédent sont le fruit de l'histoire et ils ont été partagés par les rédacteurs des chartes forestières précédentes. La situation actuelle doit prendre en compte des évolutions majeures qui réclament des ajustements de la part de toutes les parties prenantes : le pic de production de la ressource résineuse, le changement climatique et la crise économique en zone euro.

Le « pic de ressource » résineux constitue à la fois une formidable opportunité économique et un défi en termes d'exploitation et de captation locale et régionale de la valeur ajoutée. La majorité des peuplements résineux, traités en sylviculture régulière, arrive au stade des « bois moyens », intéressant fortement l'industrie. Une majorité de ces peuplements n'a souvent pas été élaguée ni conduite avec l'idée de produire des gros bois de qualité. Leur disponibilité actuelle constitue une source de revenus de premier plan pour le monde sylvicole, mais leur exploitation nécessite de poursuivre les actions sur les infrastructures routières et les dessertes du Morvan. Il faudra également être vigilants sur la préservation des sols pouvant être fragilisés par la mise à nu brutale d'importantes surfaces, entrainant par là même d'autres risques éco-systémiques, notamment pour la ressource en eau.

Le renouvellement des peuplements est également un enjeu, rendu plus complexe par le changement climatique : ainsi, le renouvellement du succès des choix sylvicoles passés n'est plus garanti à l'avenir, dans un contexte climatique potentiellement très différent et avec des besoins économiques pouvant évoluer. Cet aléa plaide pour une diversification des sylvicultures qui a été engagée par les chartes précédentes, avec de premiers succès confirmés par les études des plans d'aménagements publics et des plans simples de gestion privés menées au cours de la précédente charte. Le travail d'expérimentation, d'information et de vulgarisation doit être poursuivi en prenant en compte les résultats des différents travaux de recherche, les nouvelles connaissances, les PNR MORVAN – CFT 2016-2020 12 mai 2016

conséquences potentielles des changements climatiques, le contexte des marchés du bois ou la mise au point de nouveaux produits et débouchés.

Le changement climatique est un phénomène incontestable, dont les conséquences prévisibles sur la gestion forestière seront importantes, avec de grandes incertitudes sur son expression : modification du régime des précipitations, stress hydrique, évolution des caractéristiques stationnelles, modification possible des caractéristiques pédologiques par évolution des peuplements mycorhiziens, migration d'espèces – certaines nuisibles -.. risques sanitaires pour les peuplements, incertitude sur le devenir de telle ou telle essence... Le changement climatique est donc important à intégrer dans le choix des essences et de la sylviculture, ce qui constitue un phénomène nouveau à l'échelle humaine. Pour répondre à ce défi, une solution consiste en une diversification des essences et des modes de sylviculture. D'une part la diversification des essences ou/et les peuplements mélangés réduisent les risques inhérents à des peuplements d'une seule essence sur de très grandes surfaces. D'autre part, les études scientifiques démontrent une capacité de résistance accrue des écosystèmes diversifiés et gérés durablement et des peuplements évoluant à des stades hétérogènes. Bien entendu, les aspects économiques de la sylviculture et de l'exploitation des peuplements mélangés, des nouvelles essences éventuelles (ou provenances) doivent être pris en compte. La connaissance de la gestion des peuplements mélangés est plus complexe que celle des peuplements purs, ce qui nécessitera des observations des peuplements existants, des expérimentations, placettes, puis des actions de vulgarisation.

L'évolution, incertaine, de la sylviculture en Morvan pèsera sur les entreprises, qui s'intègrent dans un contexte complexe de mondialisation du marché du bois et de crise économique durable en zone euro. Il est donc important qu'elles soient associées à ces démarches et accompagnées dans leurs efforts d'adaptation.

La transformation locale du bois du Morvan, directement concernée par cette Charte, est réalisée par des entreprises artisanales de petite taille, et par des unités de sciage plus importantes installées dans le Morvan ou à ses portes.

La capacité de transformation des bois résineux de l'ancienne région Bourgogne est assez bien adaptée à la récolte prévisible dans le massif, en transformant les produits à proximité. Les éventuels nouveaux projets doivent tenir compte de l'offre disponible, de l'évolution des bois récoltés (proportion plus importante de gros bois) sans déséquilibrer le rapport offre – demande.

La recherche d'un certain étalement de la récolte présenterait le grand intérêt d'étaler le pic de récolte et surtout la diminution qui suivra, ce qui va dans le sens d'une gestion durable dans le temps de l'activité de la filière forêt bois, des emplois qu'elle génère. La diversification des sylvicultures, déjà engagée, permettra d'y contribuer. Elle mérite donc d'être poursuivie tout en étant attentif aux débouchés pour les produits.

Les caractéristiques du massif et de son modèle de développement ne plaident pas pour l'implantation *in situ* de grands projets industriels, mais plutôt pour l'accompagnement des filières locales actuelles, d'artisanat et d'industries locales, tels que, la mise en place de chaînes de transformation de gros douglas à proximité de la ressource. A un niveau régional, la filière de première transformation de la nouvelle région a la capacité de scier la production annuelle du Morvan « entre Nevers et Besançon », limitant les exportations de grumes. Toutes les grandes activités de la deuxième transformation sont également représentées en Bourgogne-Franche-Comté, et peuvent valoriser les ressources morvandelles dans des circuits courts ou proches.

Pour autant, le tissu d'entreprises dans et autour du Morvan est fragile. La prise en compte de nouveaux paramètres d'exploitation, notamment sociaux et environnementaux, peut les fragiliser conjoncturellement, le temps pour les nouvelles pratiques d'être intégrées par les marchés et de devenir des normes de fait, valorisées par des démarches de labellisation. Dans le contexte de crise actuel, il peut paraître tentant d'opposer rentabilité économique de court terme et développement durable. Or, tout indique que les entreprises engagées dans des actions de responsabilité sociale et environnementale opérationnelles surmontent mieux le contexte économique, innovent d'avantage et

valorisent mieux leurs compétences. C'est cette période critique de changements qui peut être accompagnée par des aides publiques sur des sujets précis.

Deux grands domaines d'action répondent à l'articulation artisanat/industrie : à l'échelon régional, la Charte Forestière doit aider l'addition de valeur ajoutée des bois du Morvan au sein de la région et la participation du Morvan à une excellence de la région Bourgogne-Franche-Comté, la Région portant les politiques de soutien à destination de l'industrie. Au niveau local, la Charte Forestière doit permettre le maintien d'un tissu dense et réparti de PME et d'artisans de l'ensemble de la filière bois-forêt, de la sylviculture à la seconde transformation, en aidant ces entreprises à se structurer, à trouver des synergies et à faire reconnaitre la « qualité Morvan ». La recherche de nouveaux processus de transformation et de débouchés pour les bois qui seront récoltés dans le Morvan dans les années à venir (gros bois résineux), le développement local de marchés de niche (très gros bois élagués, feuillus patrimoniaux, travaux à façon sur mesure) est également souhaitable pour le soutien de ces entreprises, de même que la recherche d'innovations techniques locales.

2 - Les axes stratégiques et les fiches actions

Pour assurer la pérennité de la ressource forestière morvandelle dans sa diversité, la stratégie locale pour le développement forestier du Morvan se construit, dans le cadre de la Charte du Parc autour de <u>2 axes stratégiques</u>, interdépendants et indissociables :

- La forêt, l'arbre, vecteur de prospérité locale durable,
- Une filière d'excellence, de bout en bout.

2.1 - La forêt, l'arbre, vecteur de prospérité locale durable

La forêt et l'arbre sont des éléments clef de la prospérité du Morvan, par les services économiques, sociaux et environnementaux qu'ils apportent au territoire et à ses habitants. La Charte s'inscrit dans le cadre plus global de l'action du Parc Naturel Régional qui fédère les acteurs publics et privés pour tirer le meilleur parti de la prospérité apportée par l'arbre et la forêt, en s'assurant qu'elle soit :

- durable, en particulier sur le plan économique et environnemental, pour répondre aux défis inédits du XXIe siècle,
- positive pour le territoire et ses habitants, pour ne pas limiter le Morvan à un rôle de production de ressource primaire,
- concertée, pour tirer le meilleur parti des initiatives publiques et privées et dégager des synergies d'action.

2.2 - Une filière d'excellence, de bout en bout

La filière bois du Morvan se doit de tendre vers une excellence qualitative, afin de se différencier dans un marché très concurrentiel et de pouvoir valoriser toutes les productions du territoire, en maximisant la valeur ajoutée locale. Cette excellence se décline selon trois axes :

- économique, avec des entreprises locales dynamiques, bien gérées, innovantes et trouvant entre elles des synergies,
- social, avec un recrutement local et un artisanat de qualité, participant à la vie d'un territoire rural tourné vers l'avenir,
- environnemental, avec la préservation et la valorisation de la biodiversité et du patrimoine naturel du Morvan, outil de travail du sylviculteur moderne et élément clef de la valorisation des bois.

Ces axes permettent de répondre de manière intégrée aux volets « protection de l'environnement » et « compétitivité emploi » mis en avant par la gouvernance européenne.

3 - Fiches actions

La forêt, l'arbre, vecteur de prospérité locale durable

Fiche Action 1 - Dialoguer localement et partager une culture forestière

Contexte et enjeux

La gestion forestière dans le Morvan, les perspectives de montée en puissance de la récolte soulèvent des questions et certaines inquiétudes auprès d'une part de la population locale.

Le contexte du pic de production des peuplements de résineux rend le dialogue toujours plus important. La récolte est encore majoritairement réalisée dans des coupes d'amélioration ou d'irrégularisation. Cependant les coupes de renouvellement montent en puissance. Malgré une progression très significative de la régénération naturelle, le renouvellement par coupes rases est majoritaire et leur impact sur le paysage doit être pris en compte ainsi que leur incidence sur la qualité de l'eau. Ces préoccupations sont également portées par les collectivités locales, qui assurent l'entretien des infrastructures publiques et reçoivent les interpellations de leurs habitants.

Certains pratiquants d'activités de loisirs en pleine nature, ou d'activités commerciales comme le ramassage des champignons en vue de la revente, ne respectent pas la forêt ni la propriété privée ou publique. C'est notamment le cas de la pratique de certains loisirs motorisés (quads, ...) en dehors des chemins publics, voire dans certaines parcelles. Des dispositions doivent être prises pour éviter que ces mauvaises pratiques ne perdurent voire se développent.

Les signataires de la Charte Forestière de Territoire font le constat que, même si elle progresse grâce aux actions des précédentes chartes, la connaissance de la forêt et de la filière bois est encore hétérogène au sein de la population du Morvan. Si les débats publics ont gagné en sérénité grâce aux précédentes Chartes Forestières, des efforts de communication et de dialogue doivent être poursuivis et intensifiés, sur des bases factuelles et ouvertes, pour mieux échanger sur les risques et les problèmes, mais aussi sur les opportunités et sur les sources de prospérité qu'apporte la filière bois.

Objectifs de l'action

- Accroitre la compréhension de la forêt et de ses enjeux par le grand-public (nature, réglementation, modes d'action, rôles et responsabilités).
- Favoriser un dialoque local de qualité, serein et factuel, entre toutes les parties prenantes.
- Faire connaître la filière bois auprès de différents publics non professionnels.
- Faire reconnaître par les professionnels les enjeux sociaux et environnementaux de la forêt.
- Améliorer le respect de la forêt et de la propriété privée et publique

Public cible

- Elus
- Habitants du Morvan (adultes, enfants...), directement ou via les associations locales.
- Animateurs et formateurs intervenant sur le territoire.
- Professionnels du bois en action dans le Morvan.
- Propriétaires forestiers.
- Pratiquants d'activités de pleine nature

Description des actions

- Mise en place d'un kit de communication
- Organisation d'échanges entre les parties prenantes de la forêt et du bois par les réunions officielles, la commission forêt-bois, des séminaires, des formations.
- Participation au dialogue public, dans un cadre collectif, par les outils de communication du Parc, du CRPF, de l'ONF,... les conférences, les visites de sites organisées, les forums.
- Organisation d'événements pour montrer le lien entre le produit bois et la forêt vers différents publics : élus, grand public, professionnels liés à la forêt... enfants de primaire avec l'outil « Ecole en Morvan », collégiens, lycéens, jeunes et adultes en formation.
- Mise en place d'une « cellule d'alerte » regroupant PnrM, CRPF, ONF, Cofor, Aprovalbois, pour se concerter lors de problème ponctuel rencontré de gestion forestière (exploitation, ...) avec les parties intéressées et rechercher une solution consensuelle, dans le respect du cadre légal et réglementaire, sur le modèle de la cellule « loisirs motorisés » du Parc..
- Utilisation de sites remarquables (Bibracte, Vézelay...) comme support de compréhension des
- Consolidation de l'offre d'accueil du public en forêt publique par l'entretien de la signalétique en place, l'actualisation ou la mise en place de nouvelles offres.
- Interventions de professionnels en mairie avec les kits de communication.
- Information destinée aux pratiquants d'activités de pleine nature, aux ramasseurs de champignons, ... sur le respect de la forêt et de la propriété privée et publique.

Acteurs

- Animation: PnrM
- Partenaires techniques: Aprovalbois, Cofor, Entreprises, CPRF, ONF, sociétés savantes et associations locales
- Partenaires de promotion avec des structures du territoire à identifier.

Budget

Coût estimatif

Suivi et évaluation des actions

- Kit de communication réalisé
- Nombre et fréquentation des réunions organisées. Nombre d'intervention dans les médias locaux.

<u>Fiche Action 2</u> - Favoriser l'amélioration de la structure foncière forestière, l'engagement citoyen et la propriété publique en forêt

Contexte et enjeux

Au-delà du dialogue, il est souhaitable que collectivités locales et habitants soient impliqués directement, comme acteurs locaux de la forêt.

La participation des collectivités locales concerne bien entendu en premier lieu les communes forestières, qui ont vocation à assurer une gestion exemplaire de leur propriété forestière, avec l'aide de l'ONF, des COFOR et du Parc du Morvan. Celles des communes qui le souhaitent doivent pouvoir compter sur la Charte Forestière pour étendre leur forêt communale lorsque c'est possible.

Les communes du Morvan doivent être accompagnées dans la préservation des aménités forestières (eau, paysage, ...), par l'assistance technique et l'assistance au dialogue.

Le morcellement des propriétés privées pouvant être un handicap à une gestion forestière durable et au renouvellement de la ressource, il est important d'informer les propriétaires sur les modalités de préparation des successions et de possibilités de gestion commune des propriétés, dans le respect des ayants droit.

Le PnrM voit également comme une opportunité d'action concrète le développement des groupements forestiers locaux à vocation « citoyenne », qui ont vocation à s'intégrer parmi les parties prenantes du bois et de la forêt comme une possibilité pour les habitants souhaitant agir concrètement sans pouvoir ou vouloir accéder à la propriété foncière directe de le faire.

Objectifs de l'action

- Construire la forêt de demain avec les habitants du territoire en accompagnant et favorisant l'implication des collectivités et des citoyens.

Public cible

Élus, habitants volontaires, collectivités territoriales, tout propriétaire concerné par son patrimoine forestier.

Description des actions

Forestier public :

- Accompagnement technique et aides publiques aux collectivités pour acquérir des parcelles forestières avec, entre autres, la procédure des biens vacants sans maîtres, celle du droit de préférence, la création de nouveaux boisements, l'admission au régime forestier de parcelles boisées ou l'achat, l'acquisition par les communes de parcelles en vue d'améliorer la desserte et le stockage des bois.
- Accompagnement technique aux projets de groupements forestiers publics relevant du régime forestier.
- Accompagnement technique et aides publiques aux collectivités pour la gestion durable de leur patrimoine forestier.

Forestier Privé:

- Accompagnement des groupements forestiers en vue de rendre les habitants acteurs de leur territoire (création, gouvernance, veille foncière, respect des réglementations).
- Étude pour mieux connaître les propriétaires forestiers du territoire du Morvan.
- Dialogue avec les notaires pour favoriser la limitation des indivisions et les transferts de propriété entre habitants du massif.

Mise en place d'une « bourse foncière » d'échange, ou utilisation d'outils régionaux, notamment pour améliorer la structuration foncière.

Acteurs

- animation : PnrM

- partenaires techniques : CRPF, ONF, CIPREF, DDT, DRAAF, SAFER, DREAL...

Budget

Suivi et évaluation des actions

- Evolution de la superficie de la forêt communale en Morvan.
- Nombre et fréquentation des sessions de formation.
- Evolution des groupements forestiers « citoyens » en Morvan.

Fiche Action 3 - Développer et former le réseau des élus référents bois-forêt.

Contexte et enjeux

Outre les communes forestières, chaque commune du Morvan est concernée par la forêt : exploitation forestière, implantation d'entreprises de la filière bois, tourisme, entretien des réseaux routiers publics, dialogue avec les acteurs locaux... Ces enjeux doivent être portés par des élus de terrain, formés, informés et investis.

La précédente Charte a vu la création d'un réseau des référents « bois forêt », unanimement apprécié. Il convient, dans la présente Charte, de consolider ce réseau, d'en améliorer la formation et de l'étendre aux communautés de communes, moteurs du développement économique dans la nouvelle réforme territoriale.

Objectifs de l'action

- Garantir la montée en compétence des collectivités et de leurs référents forêt-bois.
- Etendre le réseau aux communautés de commune et assurer le lien avec leurs compétences de gestion des réseaux routiers et de développement économique.

Public cible

Élus, référents forêt-bois.

Description des actions

- Journées de formation pour les référents,
- Rédaction et diffusion de fiches thématiques,
- Formation des référents.

Acteurs

- Animation : PnrM
- Partenaires techniques : ensemble des parties prenantes pouvant concourir à la formation des référents.

Budget

Prévoir des budgets pour les entreprises mobilisées

Suivi et évaluation des actions

- Taux de couverture du réseau des référents forêt/bois (communes et communautés de communes).
- Nombre et fréquentation des sessions de formation.

<u>Fiche Action 4</u> - Préserver les aménités – eau, paysage, services écosystémiques et biodiversité

Contexte et enjeux

Au-delà de sa fonction économique, la forêt rend au territoire et à ses habitants un certain nombre de services dont la valeur intrinsèque est très importante : épuration de l'eau, maintien des sols dans les pentes, réservoir de biodiversité, régulation climatique, stockage du carbone, qualité du paysage et du cadre de vie, attractivité touristique, etc...

La préservation de ces aménités relève de l'intérêt collectif de l'ensemble des parties prenantes.

La Charte 2016-2020 souhaite mettre un accent sur la préservation de la ressource en eau, qui constitue une richesse importante mais fragile du territoire du Morvan. Elle approvisionne de très nombreux bassins de vie en aval, sur la Seine et la Loire et constitue un réservoir national important pour l'avenir, face à la fermeture prévisible de captages en zones calcaires dans les décennies à venir, pour cause de percolation lente des polluants organochlorés. La vie aquatique portée par cette ressource est fragile et de nombreux travaux sont engagés pour la maintenir, la sauvegarder, la pérenniser. La forêt est un filtre naturel reconnu, efficace et cinq à dix fois moins coûteux qu'un traitement en centrale d'épuration. Cependant, les modes de sylviculture et de récolte de bois peuvent menacer cette ressource, par recours à des intrants chimiques, par le bouleversement inutile des sols par des dessouchages, par la mise à nu de grandes surfaces en zone vulnérable, ou par le recours à des essences inappropriées à certaines stations et favorisant par acidification la mobilisation de certains métaux.

Au-delà de la protection des cours d'eau déjà améliorée par les précédentes Chartes, il importe d'engager des actions de préservation durable du couvert forestier dans les zones de protection des captages, dans les zones proches des cours d'eau et dans les zones vulnérables à l'érosion, en favorisant des sylvicultures qui s'exercent sans aucun recours aux intrants chimiques et qui préservent la continuité du boisement.

La qualité paysagère des forêts du Morvan est un enjeu fort pour le maintien de l'attractivité du territoire, tant pour les nouvelles populations que pour le tourisme. Les choix sylvicoles, les modes de gestion et d'exploitation ont un grand impact sur l'environnement visuel des habitants et des touristes du Morvan. La prise en compte par la filière de la préservation des paysages passe par une analyse systématique des impacts paysagers des coupes et, dans les situations le justifiant, par la mise en œuvre de modes d'exploitation plus progressifs, préservant des rideaux ou des ilots boisés et en étalant certaines coupes sur plusieurs saisons, lorsque c'est possible. Elle implique une formation des différents acteurs et un dialogue important avec les collectivités locales.

Le GIP « Massif Central » a lancé un grand programme « Forêts Anciennes », dans lequel le Parc du Morvan est partie prenante, dans la continuité des travaux des Chartes précédentes sur la biodiversité en forêt. Les forêts anciennes tiennent une place à part dans les écosystèmes forestiers : elles constituent d'importants réservoirs de biodiversité ainsi que les meilleurs puits de carbone. Leur préservation, compatible avec certaines formes d'exploitation, et leur connexion en « trame verte » peuvent participer de manière importante à la préservation des services éco-systémiques à l'échelle du massif. Certaines forêts anciennes peuvent être menacées par la tentation d'une exploitation intensive à court terme. Les mécanismes de la Charte forestière doivent permettre d'accompagner les propriétaires vers des décisions qui concilient rentabilité économique et préservation d'un capital environnemental unique et vital.

Objectifs de l'action

- Protéger la ressource en eau : maintenir le couvert boisé des captages, des zones sensibles à l'érosion, des sources et ripisylves, limiter l'acidification des sols.
- Mettre en œuvre les techniques d'exploitation respectant les sources et cours d'eau.

- Diffuser et former les acteurs de la filière aux méthodes de prise en compte des aspects paysagers et environnementaux.
- Faire comprendre aux propriétaires l'impact de leurs travaux, chez eux, sur les habitants et touristes du Morvan.
- Améliorer la connaissance des écosystèmes des forêts anciennes.
- Préserver la biodiversité des forêts anciennes.
- Former et informer pour prendre en compte la spécificité des forêts anciennes dans les itinéraires sylvicoles.

Public cible

Propriétaires forestiers, entreprises de travaux forestiers Gestionnaires, coopératives, experts forestiers Communes et syndicats mixtes gérant la ressource en eau

Description des actions

- Promotion des techniques de franchissements des cours d'eau et de réduction des pollutions.
 Mise à disposition de kits pour les entreprises.
- Prise en compte des zones humides et ripisylves dans les aménagements forestiers et l'exploitation des peuplements, en favorisant le maintien des habitats d'intérêts communautaires prioritaires, le remplacement de résineux en bord des cours d'eau par des feuillus, en faisant connaître la loi sur l'eau sur les traitements à proximité des milieux aquatiques et le code de l'environnement.
- Accompagnement de l'évolution de la réglementation sur les captages en proposant des modes de sylviculture adaptés et en communiquant sur les règlements posés par les collectivités.
- Aides et accompagnement aux collectivités souhaitant acquérir des périmètres de captage, moyennant une garantie de maintien durable du couvert boisé.
- Etude de mise en place d'un dispositif de reconnaissance financière contractuelle des aménités forestières fournies par les forêts et expérimentation (carbone, eau, ...)
- Mettre à disposition des outils pour porter à connaissance les espèces et leurs habitats sous protection légale et réglementaire de la forêt et aider à sa prise en compte dans les aménagements forestiers.
- Faire reconnaître la valeur des travaux forestiers, de la sylviculture sur la qualité de l'eau.
- Actualiser les fiches paysage et diffusion sur la base des très nombreux travaux réalisés précédemment, et en revoyant les actions qui pourraient être portées sur les paysages en intégrant la compétence des sociologues.
- Inventorier la biodiversité en forêt ancienne.
- Mettre en place, par voie contractuelle volontaire, une trame de vieux bois dans les forêts anciennes (PNRM, CRPF, ONF).
- Etude et animation foncière sur les forêts anciennes à haute valeur écologique.
- Publications et partage de connaissances sur les forêts anciennes.

Acteurs

- Animation : PnrM
- Partenaires techniques : CRPF, ONF, DREAL, Entreprises, DDT, ONEMA, agences de l'eau, GIP Massif Central

Budget

Suivi et évaluation des actions

- Surfaces boisées situées en zones de captage protégées durablement.
- Surfaces engagées dans la trame « vieux bois ».
- Nombre et fréquentation des sessions de formation.

Une filière d'excellence, de bout en bout

<u>Fiche Action 5</u> - Diversifier essences et sylvicultures pour anticiper le changement climatique

Contexte et enjeux

L'histoire de la forêt du Morvan a été marquée par deux points principaux, l'exploitation du bois de chauffage pour Paris (17-18° siècle) et la plantation de résineux après la seconde guerre du 20° siècle).

Les peuplements feuillus ont été, pour les meilleurs, soit orientés vers la conversion en futaie régulière ou irrégulière, soit maintenus en taillis sous futaie, parfois abandonnés (taillis vieillissants avec peu d'avenir de production).

Les peuplements résineux ont été constitués principalement grâce aux aides du Fonds forestier national. Ces peuplements font encore majoritairement l'objet de coupes d'amélioration ou d'irrégularisation. Cependant les coupes de renouvellement montent en puissance. Malgré une progression très significative de la régénération naturelle, le renouvellement avec la méthode de la coupe rase — plantation est majoritaire. Les précédentes chartes ont contribué à engager une diversification des sylvicultures de ces peuplements

Avec le changement climatique dont les premiers effets se font sentir, la sylviculture entre dans une ère d'incertitudes sur l'évolution dans le temps des caractéristiques des stations forestières. Ces aléas impossibles à prévoir de manière fiable plaident pour la promotion d'une diversification des essences et des itinéraires sylvicoles, afin de diversifier le risque d'une part et d'augmenter la résilience naturelle des peuplements d'autre part. Cette diversification doit, bien entendu, être développée en prenant en compte l'impact économique au niveau des produits et des exploitations forestières.

Objectifs de l'action

Engager la « transition climatique » de la forêt du Morvan en continuant les efforts des Chartes précédentes pour la diversification des modes de sylvicultures et en promouvant le mélange et la diversification des essences.

Public cible

Description des actions

- Appui à l'ONF et au CRPF pour mener des expérimentations exemplaires en matière de diversification et de mélange des essences (et des provenances) et des peuplements.
- Appui aux communes du Morvan pour le développement et la gestion exemplaire des forêts communales, par la diversification et le mélange des essences, par la diversité des itinéraires sylvicoles adaptés aux enjeux et aux besoins communaux et par la protection de la biodiversité.
- Soutien aux propriétaires forestiers dans leur gestion sylvicole pour faire face au changement climatique et proposer des pratiques de gestion multifonctionnelles de la forêt.
- Diffusion de l'outil « Indice de la Biodiversité Potentielle » (IBP) du CNPF.
- Redynamisation de l'élagage à 6m mais aussi jusque 12m en choisissant des arbres à élaguer après évaluation de leur qualité intrinsèque, en vue de produire des gros bois (douglas et autres) de qualité pour demain, avec expérimentation de la mesure de la qualité des grumes sur pied.
- Utilisation de l'outil « Contrats Forêt » en forêt publique et en forêt privée en développant ses atouts sur la biodiversité, notamment sur des forêts anciennes.
- Participation au concours « forêt productive riche en biodiversité »

- Soutien au développement des nouvelles activités économiques en forêt (mycosylviculture, forêt thérapeutiques, agroforesterie, ...).
- Renforcement et valorisation des compétences des travailleurs en forêt pour le bûcheronnage des « Gros » bois, les travaux sylvicoles, la sylviculture irrégulière.
- Participation aux démarches de qualité proposées par PEFC et FSC pour renforcer leur crédibilité.

Acteurs

- Animation : PnrM
- Partenaires techniques : ONF, CRPF, Propriétaires privés et leurs représentants, Pépiniéristes, Experts forestiers

Budget

Suivi et évaluation de l'action

- Evolution des orientations sylvicoles mesurée lors de la révision des aménagements en forêt publique et, de manière statistique, lors de la révision des PSG en forêt privée.
- Résultats des expérimentations sur l'élagage.
- Nombre et fréquentation des sessions de formation.

<u>Fiche Action 6</u> - Protéger et renforcer les infrastructures, garantir la multifonctionnalité des chemins, assurer une exploitation exemplaire

Contexte et enjeux

La très grande quantité de chemins du Morvan (plus de 40 000 km) est un patrimoine riche, unique, mais qui demande un entretien coûteux, à la charge des collectivités locales et des propriétaires privés. Le gabarit des chemins n'est pas toujours adapté à l'exploitation forestière. Le contexte de réchauffement climatique raccourcit les périodes d'exploitation favorable en sols portants. Les subventions disponibles se réduisent pour assurer l'entretien des réseaux.

Malgré les progrès accomplis lors des précédentes Chartes, il reste des efforts d'adaptation de la part des collectivités (pour améliorer les dessertes) et des exploitants (pour préserver le réseau). La circulation doit rester libre sur la voie publique et il est souhaitable que la multifonctionnalité de l'ensemble des chemins soit préservée, comme élément clef du cadre de vie et de l'attractivité du territoire.

Objectifs de l'action

- Limiter les désagréments liés au débardage et au transport du bois en favorisant une écoute mutuelle et en développant des réponses adaptées comme les routes stratégiques du bois, les dessertes, le développement de techniques de débardage ou de transport adaptées aux routes du Morvan.

Public cible

- Communes
- Entrepreneurs
- Propriétaires privés et leurs conseillers de gestion (experts, coopératives, techniciens indépendants)

Description des actions

- Création d'une plateforme (ou utilisation d'une plateforme régionale) facilitant la communication entre exploitants et mairies pour diffuser les arrêtés et la règlementation, faciliter les liens pour préparer les chantiers, l'utilisation de la voirie communale (saisie en ligne et diffusion par courriel, dépôt de photographies de chantiers, alerte SMS...).
- Accompagnement de la mise à niveau des infrastructures forestières publiques et privées : révision ou création de schémas directeurs de desserte, animation de projets collectifs, d'aires de stockage, priorité aux « culs de sacs forestiers » dans les massifs en exploitation.
- Etablissement d'un lien entre les routes stratégiques du bois, les routes « arrêté bois rond » et les systèmes de navigation des camions.

Acteurs

- Animation : PnrM

- Partenaires techniques : CRPF, Aprovalbois, CIPREF, Entreprises

Budget

Suivi et évaluation de l'action

- Evolution de nombre d'incidents d'exploitation avérés signalés par les référents bois/forêt.
- Kilométrage de dessertes créées ou remises en état.
- Mise en service de la plateforme de dialogue entre exploitants et mairies ou intégration du Morvan à la plateforme régionale « La forêt bouge ».

<u>Fiche Action 7</u> - Renforcer la filière des artisans et PME pour valoriser localement les ressources

Contexte et enjeux

Le projet de développement du Morvan met en avant le tissu des artisans et PME qui structurent l'activité économique locale, produisent de la valeur ajoutée locale, garantissent de l'emploi de proximité et sont constitutifs, par la qualité de leurs réalisations, de l'identité « Morvan ».

Le contexte de crise économique et les nécessités de l'adaptation aux nouvelles tendances des marchés pèsent sur des entreprises souvent fragiles.

Il importe pour le territoire et ses habitants de ne pas devenir un simple « massif de production », mais au contraire d'être en mesure de transformer la ressource, par des projets à taille humaine.

Les chartes précédentes ont permis de structurer une partie de la filière artisanale autour de l'association « Artisans Bois Morvan ». Elles ont également contribué à financer des équipements permettant aux entreprises locales de se positionner sur des marchés de niche (gros bois de douglas).

Objectifs de l'action

- Soutenir les projets des entreprises du Morvan pour la valorisation locale des bois tout en respectant une forêt diverse et multifonctionnelle.
- Aider les entreprises à adapter leurs processus aux nouveaux paramètres d'exploitation.
- Aider les entreprises à dégager des synergies non concurrentielles sur le massif pour améliorer leur coefficient d'exploitation.
- Aider à la diversification, à la différenciation et à la montée en gamme des productions.
- Promouvoir une identité « bois Morvan » de bout en bout.

Public cible

Artisans et PME du Morvan.

Description des actions

- Soutien à la structuration des PME/TPE de la filière bois et au développement de la seconde transformation sur la base de l'association ABM : conforter le réseau et le partage des compétences, améliorer la technicité, s'adapter à la demande, proposer des produits en vue de leur commercialisation, mutualiser les outils de transformation existants, montrer les produits et les compétences.
- Consolidation de la valorisation locale des bois de feuillus patrimoniaux en relation avec les utilisateurs locaux, notamment par l'organisation de ventes spécifiques et la mise en place de plateforme de mise en relation pour ventes de gré à gré.
- Soutien au bois énergie local pour participer à l'autonomie énergétique du territoire tout en garantissant des prélèvements de bois adaptés à la capacité de régénération des sols.
- Appui au financement d'investissements individuels ou collectifs permettant d'innover techniquement ou de se positionner sur des marchés de niche.
- Appui des collectivités pour l'usage du bois dans la construction et l'agencement.
- Communication sur les réalisations en Morvan des entreprises et émergence d'une fierté bois dans le Morvan.

Acteurs

Animation : PnrM

- Partenaires techniques: Entreprises, ABM, Aprovalbois, chambres consulaires

Budget

Suivi et évaluation de l'action

- Nombre d'entreprises de la filière « bois » implantées sur le Morvan et nombre d'ETP.
- Chiffre d'affaire cumulé sur le Morvan.
- Part d'ABM.
- Taux de transformation « local » de la ressource.
- Taux de pénétration de l'image « bois Morvan » dans les médias nationaux.

Fiche Action 8 - Innover et expérimenter pour préparer l'avenir – recherche sur la forêt, la filière bois et les nouvelles activités économiques

Contexte et enjeux

Depuis de nombreuses années, les Chartes Forestières de Territoire du Morvan se placent dans une perspective d'avenir, avec des partenariats forts sur la recherche appliquée à la forêt et la filière bois. Aujourd'hui, avec la dynamique d'excellence portée par la Charte, les travaux de recherche appliquée et d'innovation demandent à être consolidés.

Objectifs de l'action

Avec les moyens de la Charte, en relation avec les travaux menés aux niveaux régionaux et nationaux, garantir un niveau de R&D performant, sur tous les maillons de la filière.

Public cible

Acteurs professionnels publics et privés de la filière

Description des actions

- Conduite d'une recherche scientifique (revue bibliographique des études existantes et retours d'expérience) sur les impacts des amendements forestiers sur les sols et l'eau du Morvan, sur les services rendus par la biodiversité dont la lutte contre les ravageurs et maladies, sur l'amélioration de la croissance des mélanges d'essence...
- Acquisition de connaissances scientifiques et techniques transposables à la gestion forestière (relation des essences avec le sol et l'eau) sur le site expérimental de Breuil Chenue.
- Mesure régulière par l'observatoire du Parc des activités forestières et de transformation du bois sur le territoire.
- Etude de la faisabilité de la mise en place d'un observatoire des changements climatiques dans les forêts du Morvan et, en cas de conclusion positive, mise en place de cet observatoire s'articulant avec le réseau européen du département santé des forêts.
- Veille du l'évolution du matériel d'exploitation forestière assurant une diversité technique sur le Morvan.
- Mise en place d'une méthode pour mesurer le « poids carbone » de ma parcelle (carbone stocké par la végétation et carbone dans le sol).

Acteurs

- Animation : PnrM

Partenaires techniques: CRPF, ONF, Aprovalbois, CIREF, INRA, FCBA...

Budget

Suivi et évaluation de l'action

Nombre de publications et de projets innovants pendant la durée de la Charte.

4 - Les signataires

Charte forestière du Morvan 2016-2020

Fait à Saint-Brisson, le 12 mai 2016

Le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Morvan	La Préfète de la région Bourgogne
Patrice JOLY	Christiane BARRET
Le Vice-Président en charge de la forêt, de la filière bois, de la montagne et des parcs de la région Bourgogne-Franche- Comté	Le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière
Sylvain MATHIEU	Charles de GANAY
Le Directeur Territorial Bourgogne Champagne Ardenne de l'Office National des Forêts	La Présidente de l'Union Régionale des associations des communes forestières de bourgogne
Régis MICHON	Anne-Catherine LOISIER
Le Président du Syndicat des Sylviculteurs Nivernais	Le Président du Syndicat des Forestiers Privés de Côte-d'Or
Alban de MONTIGNY	Joseph de BUCY
Le Président du Syndicat des Forestiers Privés de l'Yonne Hugues de CHASTELLUX	Le Président du Syndicat des Forestiers Privés de Saône-et Loire Patrice de FROMONT
Le Président de Forestiers Privés de Bourgogne Joseph de BUCY	Le Président de l'Association Artisans Bois Morvan Daniel BRIZARD
La fondation du Morvan, Terre de vie en Bourgogne	
Jean Pierre LACROIX	